



RECU EN PREFECTURE

Le 02 octobre 2019

VIA DOTELEC - S2LOW

025-212500565-20190919-D00579610-DE

## EXTRAIT DU REGISTRE

### des Délibérations du Conseil Municipal

#### Séance du 19 septembre 2019

Le Conseil Municipal, convoqué le 12 septembre 2019, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances.

Conseillers Municipaux en exercice : 55

Présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET, Maire.

**Étaient présents :**

M. Jean-Louis FOUSSERET, M. Eric ALAUZET, M. Frédéric ALLEMANN, Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY, Mme Sorour BARATI-AYMONIER, M. Thibaut BIZE, M. Nicolas BODIN, M. Patrick BONTEMPS, M. Emile BRIOT (jusqu'à la question n° 38 incluse), M. Guerric CHALNOT, M. Yves-Michel DAHOUI, Mme Danielle DARD, M. Clément DELBENDE, M. Cyril DEVESA, M. Emmanuel DUMONT, Mme Myriam EL-YASSA (à compter de la question n° 30), Mme Béatrice FALCINELLA, M. Abdel GHEZALI, Mme Myriam LEMERCIER, M. Jean-Sébastien LEUBA, M. Christophe LIME (jusqu'à la question n° 30 incluse), M. Michel LOYAT (à compter de la question n° 11), Mme Elsa MAILLOT, Mme Carine MICHEL (à compter de la question n° 20), M. Thierry MORTON, Mme Danielle POISSENOT, M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Karima ROCHDI, M. Dominique SCHAUSS, M. Rémi STHAL, Mme Ilva SUGNY (à compter de la question n° 3), Mme Catherine THIEBAUT, M. Gérard VAN HELLE (à compter de la question n° 4), Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Marie ZEHAF (à compter de la question n° 11), M. Pascal BONNET, M. Laurent CROIZIER, Mme Marie-Laure DALPHIN, M. Ludovic FAGAUT, Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN, M. Philippe GONON (jusqu'à la question n° 29 incluse), M. Jacques GROSERRIN, M. Michel OMOURI, Mme Sophie PESEUX (à compter de la question n° 20), Mme Mina SEBBAH, Mme Christine WERTHE, M. Julien ACARD, M. Philippe MOUGIN.

**Secrétaire :**

M. Patrick BONTEMPS.

**Absents :**

Mme Claudine CAULET, M. Pascal CURIE, Mme Françoise PRESSE, Mme Rosa REBRAB, Mme Catherine COMTE-DELEUZE.

**Procurations de vote :**

M. Emile BRIOT à Mme Elsa MAILLOT (à compter de la question n° 39), Mme Claudine CAULET à Mme Anne VIGNOT, M. Pascal CURIE à M. Eric ALAUZET, Mme Myriam EL YASSA à M. Patrick BONTEMPS (jusqu'à la question n° 29 incluse), M. Christophe LIME à M. Thibaut BIZE (à compter de la question n° 31), Mme Carine MICHEL à M. Nicolas BODIN (jusqu'à la question n° 19 incluse), Mme Françoise PRESSE à M. Anthony POULIN, M. Gérard VAN HELLE à Mme Karima ROCHDI (jusqu'à la question n° 3 incluse), Mme Marie ZEHAF à M. Abdel GHEZALI (jusqu'à la question n° 10 incluse), Mme COMTE-DELEUZE à M. Philippe GONON (jusqu'à la question n° 29 incluse), M. Philippe GONON à Mme Marie-Laure DALPHIN (à compter de la question n° 30), Mme Sophie PESEUX à Mme Christine WERTHE (jusqu'à la question n° 19 incluse).

**OBJET :** 29 - Vie Associative - Attribution de subventions exceptionnelles

## Vie Associative

### Attribution de subventions exceptionnelles

**Rapporteur : M. FOUSSERET, Maire**

	Date	Avis
Commission n° 7	05/09/2019	Favorable unanime

#### 1 - Contexte

Dans le cadre du Budget 2019, 9 000 € de crédits sont affectés pour le versement de subventions exceptionnelles accordées par le Maire.

Pour rappel, une subvention de 2 000 € a été attribuée sur cette enveloppe à la Maison de Velotte, lors du Conseil Municipal du 4 avril 2019, pour la célébration de ses 20 ans.

#### 2 - Présentation des projets

##### 2.1 - MJC Palente

Pour célébrer ses 40 ans, la MJC Palente organisera une journée et soirée exceptionnelle le samedi 19 octobre 2019 avec exposition, témoignages, activités à pratiquer et bal.

Dans ce cadre, la MJC Palente a sollicité la Ville à hauteur de 5 000 €. Afin de manifester le soutien de la Ville à cette association en vue de l'organisation de cette journée, il est proposé de lui verser une subvention exceptionnelle d'un montant de 2 000 €.

La MJC Palente faisant l'objet d'autres soutiens financiers de la Ville de Besançon, l'attribution de cette subvention exceptionnelle fait l'objet d'une convention spécifique.

##### 2.2 - Comité de quartier de Bregille

Le Comité de quartier de Bregille est propriétaire de la maison de quartier située sur un terrain municipal (bail emphytéotique) au 8 Bis Chemin des Monts de Bregille du Haut. Elle assure donc les dépenses d'entretien du bâti.

Pour améliorer l'accueil et le fonctionnement des locaux, l'association a financé en 2017 des travaux de rénovation de l'entrée, du bureau et du vestiaire de la salle de sport. En 2016, la Ville avait participé à hauteur de 4 000 € à la rénovation de la chaudière.

Aujourd'hui, la salle dédiée aux cours de langues n'a pas pu être équipée en matériel audiovisuel, comme envisagé par l'association, pour cause de fuites d'eau provenant du toit.

Dans ce cadre, le Comité de quartier de Bregille a sollicité la Ville à hauteur de 5 000 €. Afin d'aider l'association à financer ces travaux qui s'élèvent à 10 083,70 €, il est proposé de lui verser une subvention de 3 000 €.

### 2.3 - Association départementale de la Protection civile du Doubs

L'association départementale de la Protection civile du Doubs participe aux opérations de secours, organise des hébergements d'urgence, monte des dispositifs de premiers secours lors de rassemblements et forme la population aux gestes de premiers secours.

Son matériel opérationnel a besoin d'être renouvelé, tant pour assurer les dispositifs de premiers secours lors des manifestations que pour assurer les formations, pour un montant total de 7 942,12 €.

Dans ce cadre, l'association départementale de la Protection civile du Doubs a sollicité la Ville à hauteur de 4 500 €. Pour manifester le soutien de la Ville à cette association, il est proposé de verser une subvention exceptionnelle d'un montant de 2 000 €.

En cas d'accord avec ces propositions, la somme totale, soit 7 000 €, sera prélevée de la façon suivante :

- 2 000 € sur la ligne 65.020/6574 CS 47082 au titre de la subvention de fonctionnement attribuée à la MJC Palente,
- 5 000 € sur la ligne 204.025/20422.00509 CS 47082 au titre des subventions d'équipement attribuées au Comité de quartier de Bregille et à l'Association départementale de la Protection civile du Doubs.

**A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal décide :**

**- d'attribuer les subventions exceptionnelles suivantes :**

- . 2 000 € à la MJC Palente,
- . 3 000 € au Comité de quartier de Bregille,
- . 2 000 € à l'association départementale de la Protection civile du Doubs,

**- d'autoriser M. le Maire, ou son représentant, à signer la convention à intervenir dans ce cadre avec la MJC Palente.**

M. VAN HELLE, élu intéressé, ne prend part ni au débat, ni au vote.

Pour extrait conforme,  
Pour le Maire,  
La Première Adjointe,



Danielle DARD.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 53

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 1